

1 - Viser l'excellence environnementale et favoriser l'économie circulaire

Objectifs régionaux	Excellence des produits normands de la pêche et de l'aquaculture Faciliter l'économie circulaire et la gestion des déchets
----------------------------	---

Axes stratégiques	Protéger le littoral et le milieu marin S'adapter au changement (climatique, politique, espèces, marchés, normatif)
--------------------------	--

Objectifs opérationnels

- ▶ Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau
- ▶ Améliorer les connaissances du milieu
- ▶ Accompagner les professionnels pour la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique
- ▶ Sensibiliser et accompagner les professionnels à la limitation et à la gestion des déchets liés à l'activité
- ▶ Structurer localement des filières de réemploi/recyclage des déchets de l'activité pêche et conchylicole

Types d'actions à mener et exemples de projets

- ▶ Projets concernant la limitation et la gestion des déchets et leur valorisation
 - Exemples : développement des bacs à marée, développement d'un outil collaboratif de collecte/transports des déchets coquilliers, collecte et traitement des déchets des bateaux à quai, étude de marché pour valorisation des coproduits [entendus plus largement que les coquilles], sensibilisation des professionnels au recyclage de leurs déchets d'exploitations et des outils de travail [brocante de matériaux nobles, etc.]
- ▶ Projets visant à améliorer la qualité de l'eau [assainissement, agriculture et élevage, pratiques des professionnels]
 - Exemples : accompagnement des démarches d'amélioration de la qualité de l'eau et sensibilisation des acteurs professionnels à l'impact des rejets [ex. problématique des jus de cuisson], etc.
- ▶ Accompagnement des professionnels dans la prise en compte des enjeux environnementaux et du changement climatique
 - Exemples : audit, accompagnement des professionnels dans la recherche de produits plus vertueux d'un point de vue environnemental : conduite d'engins de pêche, matériel conchylicole biosourcé, promotion des biotechnologies et biomatériaux, etc.
- ▶ Améliorer les connaissances sur le milieu
 - Exemples : Financement d'études scientifiques attachées à des problématiques locales

Effets attendus

Durabilité des pêcheries et activités conchylicoles
Concertation entre l'ensemble des acteurs
Synergie entre les filières
Limitation des déchets
Nouvelles activités liées à l'économie circulaire

Bénéficiaires potentiels

Structures professionnelles [organismes professionnels, GIE, CUMA, centre de gestion, etc.]
Pêcheurs, conchyliculteurs, aquaculteurs
Entreprises
Associations
Structures publiques [établissements publics, collectivités et leurs groupements, syndicats mixtes, groupement d'intérêt publics, organismes consulaires]
Structures de recherche publiques ou privées

Nature des dépenses éligibles

- ▶ Dépenses matérielles :
 - Achat de petits équipement et matériels
 - Achat de documentation

- Investissements nouveaux (hors matériels ou équipements de remplacement)
- ▶ Dépenses immatérielles :
 - Frais de personnel (salaires et charges)
 - Frais de structure selon la réglementation en vigueur
 - Frais de communication (création et impression, site internet, applications, supports pédagogiques, etc.)
 - Prestations externes (études, diagnostic, expertise, ingénierie, frais de formation, location de matériel) hors conseils pouvant être financés au travers des Chèques Conseils

Actions inéligibles

Actions déclarées inéligibles dans le règlement FEAMPA [règlement (UE) 2021/1139 art.13] ;

Organisations d'évènements ;

Organisation d'expositions locales ;

Organisation/Participation à des fêtes nautiques ou fêtes de la mer.

Dépenses inéligibles

Dépenses mentionnées au décret national d'inéligibilité des dépenses ;

Matériel ou d'équipement de remplacement ;

Contributions en nature ;

TVA récupérable ;

Tous types de conseils qui pourraient être financés au travers des Chèques Conseils ;

Montage du dossier de demande d'aide et de paiement.

Conditions d'éligibilité spécifiques

Les frais de personnel et de structure valorisés – à l'exclusion des entreprises

Pour les projets en lien avec la qualité de l'eau, la cohérence avec les interventions de l'AESN (Agence Eau Seine Normandie) et SAGE devra être vérifiée [sur le fonds des projets et sur les leviers d'intervention financiers les plus adaptés]

Pour les projets en lien avec la gestion des déchets et l'économie circulaire, ils devront être pré-examinés en lien avec le programme FEAMPA [dont l'économie circulaire est un axe transversal] et le deuxième pilier du défi 4 « contribuer à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques »

Modalités d'intervention

- ▶ Taux maximum d'aide publique : 50 % [cas général], 80% [projet porté par un organisme qualifié de droit public, ou si l'un des critères suivants est respecté : être d'intérêt collectif ; avoir un bénéficiaire collectif ; présenter des caractéristiques innovantes ou garantir un accès public à ses résultats]
- ▶ Plancher d'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 5 000 €
- ▶ Plafond de l'aide publique, à parité avec le FEAMPA : 80 000 €
- ▶ Le comité de sélection se laisse la possibilité de moduler le taux pour les projets éligibles à 80% d'aide publique, sur la base de la note qu'il attribue.

Financement prévu

- ▶ DLAL FEAMPA : 69 930 €
- ▶ Contreparties publiques : 69 930

Indicateurs de résultat

Nombre de projets de limitation des déchets

Nombre de projets d'économie circulaire

Nombre de projets prenant en compte le volet environnemental [cf. grille de notation]

Nombre de projets collectifs visant à l'amélioration des connaissances

Emplois créés

Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons

Activités de coopération entre parties intéressées

Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information

Action visant à améliorer les capacités de gouvernance